

Conseil général
des ponts et chaussées

Arrêté du 13 décembre 2002 portant affectation de M. André Chavarot à la 2^e section du conseil général des ponts et chaussées et nomination en tant que coordonnateur du collège de spécialité « affaires juridiques et contentieuses »

NOR : *EQUV0210220A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 15 novembre 2002 portant nomination du vice-président du conseil général des ponts et chaussées ;
Vu l'arrêté du 2 décembre 2002 portant délégation de signature ;
Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées,
Arrête :
A compter du 1^{er} janvier 2003, M. André Chavarot, inspecteur général de l'équipement, est affecté à la 2^e section (affaires juridiques et sociales) du conseil général des ponts et chaussées et nommé coordonnateur du collège de spécialité « affaires juridiques et contentieuses », en remplacement de M. Raymond-Max Aubert, appelé à d'autres fonctions.
Fait à Paris-La Défense, le 13 décembre 2002.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du conseil
général
des ponts et chaussées,
C. Martinand*